



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est
sur le dossier de centrale photovoltaïque à Lavau (10),
porté par la société Urba564**

n° portail pétitionnaire : 003625/AP

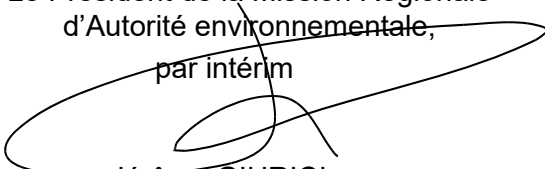
Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier de centrale photovoltaïque de Lavau (10), reçu le 9 juin 2025.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R.122-7 II du code de l'environnement.

Cette information sur l'absence d'avis est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.

Fait à Metz, le 11 août 2025

Le Président de la Mission Régionale
d'Autorité environnementale,
par intérim


Jérôme GIURICI